



Peut on bénéficier de l'accre en auto-entrepreneur ?

Par **betrancourt**, le **19/04/2010** à **09:52**

Bonjour,

je suis salarié d'une sarl. celle ci se porte moyennement bien et cherche à réduire ses charges, notamment de personnel.

me concernant (comme d'autres salariés), je me pose la question de procéder à une rupture conventionnelle et de prendre un statut d'auto-entrepreneur, puis de facturer mes prestations de gestion à cette meme entreprise avec pour effet de réduire les charges sociales de l'entreprise.

cette idée est-elle viable ?

peut-elle être associée à l'accre ? ceci serait encore plus viable pour l'entreprise.
quels sont les risques d'un tel montage ?

merci